



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE BRITTANY FERRIES EN VUE DE L'ACQUISITION DE CONDOR FERRIES

Private Equity Corporate - M&A | 29/11/19 | Julien Aucomte Ruben Grouchka



August Debouzy a conseillé la compagnie maritime Brittany Ferries dans le cadre d'un consortium avec le fonds d'investissement Columbia Threadneedle European Sustainable Infrastructure Fund en vue de l'acquisition de Condor Ferries auprès du fonds d'investissement Macquarie

August Debouzy a conseillé la compagnie Brittany Ferries dans le cadre de la conclusion d'un contrat de partenariat avec le fonds d'investissement Columbia Threadneedle European Sustainable Infrastructure Fund en vue de l'acquisition auprès du fonds d'investissement Macquarie de la compagnie maritime Condor Ferries.

Condor Ferries a été fondée en 1964, ses quatre navires (deux à grande vitesse, un Ropax et un Fréteur) desservent aujourd'hui les ports de Poole, Portsmouth, Jersey, Guernesey et Saint-Malo et transportent chaque année plus d'un million de personnes, 200.000 véhicules et 100.000 véhicules de fret.

L'acquisition, qui doit encore être validée par les autorités de la concurrence européennes, permettrait notamment à Brittany Ferries, qui opère actuellement en France, au Royaume-Uni, en Irlande et en Espagne, de reprendre une activité dans les îles anglo-normandes où la société opérait par le passé.

Conseils juridiques :

August Debouzy assistait Brittany Ferries avec une équipe composée de Julien Aucomte (associé) et Ruben Grouchka (avocat senior) ainsi que Travers Smith Londres (Lucie Cawood, associée) concernant les aspects de droit anglais.

